



Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 14 janvier 2022. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 2,8 % en décembre 2021, comme le mois précédent. Les prix des produits manufacturés et de l'alimentation accéléreraient nettement. Les prix du tabac seraient stables comme en novembre et ceux de l'énergie et des services ralentiraient.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,2 %, après +0,4 % en novembre. Les prix de l'énergie se replieraient dans le sillage de ceux des produits pétroliers. Ceux des produits manufacturés seraient stables après une augmentation le mois précédent. Les prix des services et de l'alimentation accéléreraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 3,4 %, comme en novembre. Sur un mois, il croîtrait de 0,2 %, après +0,4 % le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

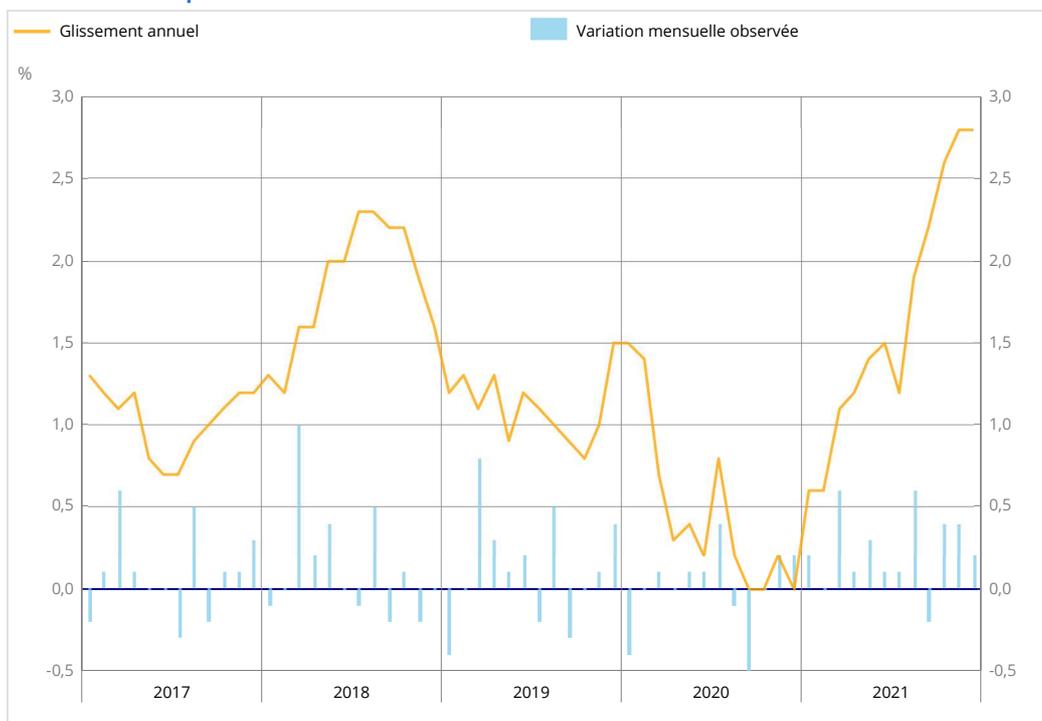
	Pondérations 2021	décembre 2020	novembre 2021	décembre 2021 (p)
Ensemble IPC*	10000	0,0	2,8	2,8
Alimentation	1785	1,0	0,5	1,4
- Produits frais	261	6,2	-0,7	3,3
- Autre alimentation	1524	0,2	0,7	1,0
Tabac	243	12,5	0,0	0,0
Énergie	746	-7,0	21,6	18,6
Produits manufacturés	2501	-0,9	0,8	1,2
Services	4725	0,7	1,9	1,8
Ensemble IPCH**	10000	0,0	3,4	3,4

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation

** : indice des prix à la consommation harmonisé

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

En décembre, les prix manquant, parce qu'ils n'ont pas pu être relevés ou parce que les produits ne sont plus vendus, ont été imputés conformément aux directives européennes. Ils représentent 1 % du panier de l'IPC.

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre États membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 14 janvier 2022 à 8h45

Prochaine parution : le 1 février 2022 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475